



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Olivier JEAN-DENIS
Date de convocation : 14 décembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 34
Nombre de procuration : 08

Extrait n°CC-12-2023-343

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 - Budgets PRINCIPAL – ANNEXES : PLIE – PEPINIÈRE- DoME

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Gwladys COLER, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Robert DULYMOIS, Sylvain HOICHE, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Patrick BONIFACE, Christian RAPHA, Nicolas TELLE, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Stéphane LORDELOT à Gilbert COUTURIER, Justin PAMPHELE à Olivier JEAN-DENIS, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Georgette RANGOLY à Gwladys COLER, Belfort BIROTA Christian VERNEUIL, Josette MASSOLIN à Jean-Hugues MOMPHELE, Sarah ANGAMA à Violaine DIAZ, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL à Sylvain HOICHE.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Annick COMIER, Kristelle RISAL, Pamela PATRON, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN,
En cours de séance : Maurice BONTÉ, Germain DUTON.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 avril 2023 n° CC-04-2023-084 portant adoption du budget primitif 2023 du budget PLIE ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 avril 2023 n°CC-04-2023-085 portant adoption du budget primitif 2023 du budget Pépinière ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 avril 2023 n°CC-04-2023-086 portant adoption du budget primitif 2023 du budget Domaine Martiniquais d'Expérimentation (DoME) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 avril 2023 n°CC-06-2023-054 approuvant le compte administratif 2022 pour le budget Principal ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 avril 2023 n°CC-06-2023- 057 approuvant le compte administratif 2022 pour le budget PLIE ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 avril 2023 n°CC-06-2023- 059 approuvant le compte administratif 2022 pour le budget Pépinière ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 avril 2023 n°CC-06-2023-058 approuvant le compte administratif 2022 pour le budget DoME ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2023 n°CC-11-2023-308 approuvant la décision modificative 1 des budgets Principal et des budgets annexes : Plie, Pépinière et DoME ;

Vu le Règlement budgétaire et financier adopté le 10 novembre 2022 ;

Considérant qu'en application de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget de l'exercice en cours (avant la date limite de vote), l'ordonnateur peut :

- Engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent ;

- Liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation d'engagement sur des exercices antérieurs dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation d'engagement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL DE CAP NORD MARTINIQUE			
Numéro AE		Libellé de l'opération	Montant 2024
2022AEP01		MP de téléphonie mobile	27 000,00
2022AEP05		PILHI Morne Théodore - Sainte-Marie (MOUS)	5 500,00
2022AEP06		Assistance administrative, sociale et financière du PPA et PILHI	180 000,00
2023AEP01		Actions pour le Développement économique	159 666,67
2023AEP02		Actions pour l'Environnement et le Cadre de vie	118 333,33
2023AEP03		Actions du Grand cycle de l'eau	479 830,40
2023AEP04		Plan de communication	741 990,88
2023AEP05		Actions pour l'Habitat	43 628,00
2023AEP06		Actions d'Aménagement et d'Infrastructure	185 457,67
2023AEP07		Actions pour le Développement sociale, emploi et l'insertion	115 666,67
2023AEP08		Administration générale et finances	158 650,00
2023AEP09		Actions de mutualisation	42 000,00
2023AEP10		Achats d'EPI et vêtements de travail	100 000,00
		TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT AUTORISES EN 2024 BUDGET PRINCIPAL DE CAP NORD	2 357 723,61

BUDGET DOME DE CAP NORD MARTINIQUE			
Numéro AE		Libellé de l'opération	Montant 2024
2022AEP01		ACHEMINEMENT DES VISITEURS DU DOME	4 000,00
		TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT AUTORISES EN 2024 BUDGET DOME DE CAP NORD	4 000,00

Considérant que s'agissant des dépenses d'investissement, l'article L1612-1 prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante :

- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- Liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, dans la limite

des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ;

Considérant que la délibération prise à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution ;

Considérant qu'il est proposé d'autoriser le président, entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2024, à :

- D'une part, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette conformément aux tableaux en annexe. ;

- D'autre part, il est proposé d'autoriser le président, entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2024, à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget conformément à l'état de la dette des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement ;

Enfin, il est proposé d'autoriser le président, entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2024, à liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par les délibérations d'ouverture des autorisations de programme ;

Considérant que les membres de la Commission Finances réunis le 15 novembre 2023 ont donné avis un favorable sur l'autorisation donnée au Président pour :

- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette conformément aux tableaux en annexe ;

- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget conformément à l'état de la dette des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement ;

- Liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par les délibérations d'ouverture des autorisations de programme des Budgets principal et DoME.

BUDGET PRINCIPAL DE CAP NORD HORS AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT			
Opération	libelle	CREDIT OUVERT EN 2023 BP+DM	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	812 946,03 €	203 236,51 €
20	IMMOBILISATION INCORPOERLLE	240 000,00 €	60 000,00 €
21	IMMOBILISATION CORPORELLE	522 849,99 €	130 712,50 €
102	GRANDE SAVANE PRECHEUR	60 000,00 €	15 000,00 €
117	INFORMATISATION ET RESEAUX CAP NORD	1 080 436,30 €	270 109,08 €
129	TRVX DIVERS BAT ADM	453 788,01 €	113 447,00 €
131	ZAC DU BAC - REHABILITATION VRD	70 000,00 €	17 500,00 €
132	PARC D ACTIVITE BELLEFONTAINE	50 000,00 €	12 500,00 €
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	4 277 868,00 €	1 069 467,00 €
1021	Grande Savane Sentier Martineaud	139 000,00 €	34 750,00 €
1172	PORTAIL UNIQUE - INF ET INFRASTRUCTURES	460 300,00 €	115 075,00 €
1174	LABORATOIRE E-SANTE	35 000,00 €	8 750,00 €
1175	Infrastructures et services de proximité	307 961,00 €	76 990,25 €
1176	BUS DE SERVICE AU PUBLIC	324 000,00 €	81 000,00 €
1177	MODERNISATION INFORMATISATION INTERCOMMUNALE	1 189 219,88 €	297 304,97 €
1182	Plateforme entrepreneuriale	50 000,00 €	12 500,00 €
1205	CONTENEURISATION DES OM	220 000,00 €	55 000,00 €
1206	equipements composta	58 000,00 €	14 500,00 €
1211	RESEAUX POINTS DE VUE - TRANCHE 2	198 750,00 €	49 687,50 €
1311	ZAC PETIT JEAN ROGET ROBERT	52 000,00 €	13 000,00 €
1314	ZAE DE PETITE LEZARDE	135 000,00 €	33 750,00 €
1341	ZONE DE MOUILLAGE ORGANISEE ROBERT/TRINITE	147 230,18 €	36 807,55 €
12051	EQUIPEMENTS EN APPORT VOLONTAIRE	46 400,00 €	11 600,00 €
Total Général		10 930 749,39 €	2 732 687,35 €

BUDGET DOME DE CAP NORD HORS AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT			
Opération	libelle	CREDIT OUVERT EN 2023 BP+DM	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024
21	IMMOBILISATION CORPORELLE	142 146,92 €	35 536,73 €
Total Général		142 146,92 €	35 536,73 €

BUDGET PRINCIPAL CAP NORD MARTINIQUE EN AP/CP			
Numéro AP	Numéro Opération	Libellé de l'opération	CREDIT DE PAIEMENT 2024
2021APP03	1022	Grande Savane - Aménagement accès Dôme	850 000,00 €
2021APP04	1051	Centre amérindien Vivé - Tranche 3	2 604 137,92 €
2021APP11	111	Tx Divers VVF	809 000,00 €
2021APP05	134	Zone de mouillage organisée Saint-Pierre	371 869,52 €
2021APP06	137	Prêcheur, Route et Belvédère de Garanne	792 853,14 €
2021APP14	140	PILHI Ajoupa-Bouillon Cité Grenade	523 822,15 €
2021APP15	141	PILHI Macouba Terre-Patate	76 247,69 €
2021APP16	142	PILHI Robert Cité la Croix/Trou Terre	130 000,00 €
2021APP17	143	PIHLI Sainte-Marie Etude de risque	36 000,00 €
2021APP18	144	PILHI Trinité Autre bord	40 000,00 €
2021APP12	150	GEPU Gestion des eaux pluviales urbaines	614 067,84 €
2021APP20	151	Réhabilitation Station du Poteau	650 000,00 €
2021APP07	153	Front de mer - Grande-Rivière	1 500 000,00 €
2021APP09	154	Fond Potiche Grand-Rivière	212 000,00 €
2021APP08	155	Sentier Fond Lottière Prêcheur	220 000,00 €
2021APP10	156	Sentier Anse couleuvre Prêcheur	88 500,00 €
2022APP01	1212	Aménagement d'un sentier découverte à Fonds Capot - Carbet	118 750,00 €
2022APP02	1351	Aménagement et création d'une aire d'accueil à Massé - Fond Saint Denis	143 000,00 €
2022APP03	1042	Mise à Niveau Sentier Littoral Nord Atlantique	170 000,00 €
2022APP04	157	Espace mémoriel et économique de Sainte Philomène à Saint-Pierre	86 800,00 €
2022APP05	158	PGVNOMP Plan de Gestion des Versants Nord Ouest de la Montagne Pelée	34 000,00 €
2022APP15	159	Acquisition de véhicules et utilitaires	2 242 265,25 €
2022APP16	1591	Acquisition d'engins et poids lourds	1 383 389,00 €
2022APP06	160	PILHI Petite Rivière Salée - La Trinité	942 973,50 €
2022APP07	1602	PILHI Nouvelle RHI du Fort - Saint-Pierre	240 000,00 €
2022APP08	1603	PILHI OPAH Bourg - La Trinité	58 500,00 €
2022APP09	1604	PILHI Lotissement MORIN - Morne-Vert	72 000,00 €
2022APP10	1605	STEP Morne Folie - Prêcheur	280 364,00 €
2022APP11	1501	GEMAPI	981 706,00 €
2022APP12	1606	ESA OPAH Expérimentale - Saint-Pierre	221 934,29 €
2022APP13	1607	OPAH multi-sites	147 333,20 €
2022APP14	161	Révision du SCOT	172 185,73 €
2023APP01	1178	Serre numérique	- €
2023APP02	1213	POINT DE VUE - MORNE POIRIER	215 000,00 €
2023APP03	130	Nouveau Siège	3 204 666,67 €
2023APP04	1310	Requalification de la ZAC du Bac Trinité	96 666,67 €

2023APP05	1315	ZAC de la SEMAIR	38 000,00 €
2023APP06	152	Aménagement sentier Beauséjour	167 000,00 €
2023APP07	162	Espace Aimé Césaire	20 000,00 €
2023APP08	163	Requalification du parking de l'Anse Couleuvre	50 000,00 €
2023APP09	164	Etudes foncières	147 500,00 €
2023APP10	1601	PILHI Morne Theodore Sainte Marie	25 000,00 €
2023APP11	165	Diagnostic Adressage	225 000,00 €
2023APP12	1214	Point de vue - Entrée sud du bourg du Lorrain	100 000,00 €
		TOTAL	21 102 532,57 €

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette conformément aux tableaux ci-dessus.

Article 2 :

De liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation d'engagement ou de programme sur des exercices antérieurs dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation d'engagement ou de programme adoptée avant la mise en place de la M57.

Article 3 :

De liquider et mandater les dépenses correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation d'engagement ou de programme adoptée après la mise en place de la M57.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 42

Contre : 00

Abstention : 00

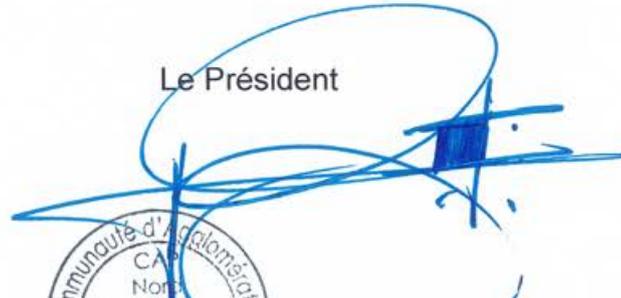
Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 09 avril 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT

